

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 6 juillet 2023****OBJET :****3/ ACTES DE DISPOSITION SUR LE PATRIMOINE****3.2 – VENTE DE LOGEMENTS VACANTS****MONTIER EN DER – LA PORTE DU DER**  
**19 rue du Professeur Bouchard****Délibération n° 2023 041 BUR**

**Cinq administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.**

**Sont présents :**

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

**Ont donné un pouvoir :**

- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. André NOIROT,
- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,

**Assistent en outre à la réunion :**

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**Siège Social  
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059  
52 902 CHAUMONT Cedex 9  
T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28  
[www.hamaris.fr](http://www.hamaris.fr)

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



### Descriptif du bien :

Logement acquis en 1959, de type III de 64 m<sup>2</sup> habitable environ.

### Définition du prix de vente :

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable était d'environ 4 000 € et il n'y a plus d'emprunt en cours.

En plus de la mise en sécurité électrique, des travaux d'amélioration énergétique ont été réalisés dans le logement : Isolation des combles et des rampants, remplacement partielle de menuiseries, mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique, pose d'un poêle à pellets et de convecteurs électriques.

Le coût de ces travaux s'élève à 25 000 € HT.

Il est proposé de fixer le prix de vente dans une fourchette comprise entre 57 000 et 65 000 €.

Les frais de notaire seront supportés en sus par l'acquéreur.

Il est demandé au Bureau du Conseil d'Administration d'autoriser la mise en vente de ce logement en tant que vacant, conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019 fixant les modalités de mise en vente et de classement des candidatures reçues.

\*\*\*\*\*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :**

- ***D'accepter la cession du logement 19 rue du Professeur Bouchard à MONTIER EN DER – LA PORTE DU DER, aux conditions définies ci-dessus, sous réserve de l'autorisation de vente de Madame le Préfet,***
- ***D'autoriser le Directeur général à signer tous actes, compromis et documents relatifs à ces dossiers.***

**RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**Chaumont, le 6 juillet 2023**

**Le Président**

**Bertrand OLLIVIER**